



7 mai 2020

Coronavirus (COVID-19)

Ouverture des guichets de l'administration cantonale

Dès le 11 mai 2020, l'Etat du Valais offrira à nouveau l'ensemble de la palette de ses prestations à ses clients aux guichets. Des mesures de protection pour le personnel ainsi que pour les clients/usagers seront mises en place en fonction des situations spécifiques des différents services. Les activités momentanément suspendues reprendront également à partir de cette date. Jusqu'à présent, la continuité des prestations de l'Etat du Valais a pu être assurée grâce à la mise en œuvre de différentes mesures, comme par exemple l'extension importante des possibilités de télétravail, l'alternance entre les équipes ou encore le report partiel des demandes non urgentes. L'Etat du Valais continuera, par ailleurs, à encourager l'utilisation et la réalisation de prestations de manière digitale à l'avenir.

Les guichets de l'administration cantonale qui ont été temporairement fermés vont rouvrir à partir du 11 mai 2020. Cette réouverture sera accompagnée de la mise en place de mesures de protection pour le personnel ainsi que pour les usagers ou les clients. Un nombre maximum de personnes admises dans les espaces de guichets sera notamment défini et des écrans en plexiglas seront installés dans les endroits ne disposant pas de vitre de protection fixe.

Les activités de l'Etat du Valais momentanément suspendues en raison du coronavirus (COVID-19) reprendront également à partir du 11 mai 2020. Un plan de protection pour l'ensemble de l'administration cantonale a été adopté. Pour les activités nécessitant des mesures particulières, un concept de protection spécifique sera mis en place. A noter que les domaines d'activités faisant partie des décisions propres du Conseil fédéral, comme par exemple les musées ou les bibliothèques suivront un autre mode de réouverture.

Depuis le 16 mars 2020, les services de l'Etat du Valais se sont organisés pour assurer la meilleure qualité de prestation possible à la population compte tenu de la situation particulière liée à la pandémie de coronavirus (COVID-19). Les possibilités de télétravail ont été largement étendues ; lorsque cela était nécessaire, les demandes non urgentes ont été reportées ; les chefs de service ont veillé, dans la mesure du possible, à l'alternance entre les équipes ; une bourse de compétences a été mise en place à l'interne pour que des collaborateurs qui se trouvaient momentanément avec moins de prestations à fournir puissent être affectés à d'autres services. La continuité des prestations cantonales a ainsi toujours pu être garantie durant cette période. L'Etat du Valais continuera, par ailleurs, à encourager l'utilisation et la réalisation de prestations de manière digitale.

Personne de contact

Gilbert Briand, chef du Service des ressources humaines, 027 606 27 55

